



C'est la Gazette

Affaires sociales - Santé - Droits des femmes
Travail - Emploi - Jeunesse et sports

Octobre 2017 - <http://smast-cgt.fr/>



ÉDITORIAL

Les « sans-affectations » : des agents furtifs !

Éloigné.e.s des services et des collègues, les agent.e.s sans-affectation intériorisent leur souffrance, leur mal-vivre, leur perte de dignité, voire leur humiliation... Certain.e.s ont décidé de sonner l'alerte, et la CGT a décidé de les relayer et, surtout, de leur donner la parole ! Ce numéro leur est consacré.

A lire le « Bilan social » de nos ministères, on pourrait croire que le nombre d'agent.e.s sans affectation est en baisse. Mais par baisse qu'entend-on ? Beaucoup sont en effet en mission temporaire dans les directions et les services d'administration centrale. Les autres attendent à la maison, devant leur téléphone, que leur employeur – les ministères sociaux – daigne les appeler pour leur proposer une mission de quelques mois ici ou là...



Ces agent.e.s sont relégué.e.s au rôle de variable d'ajustement lorsque les charges de travail saturent les effectifs permanents de tel ou tel service et que l'on est à deux doigts de la rupture psychique, physique et psychologique. Alors, l'Administration fait appel à elles ou à eux. Plus récemment, il semblerait que les sans-affectations viennent aussi, au sein des services, remédier aux restrictions d'effectifs dans les cabinets ! Pourtant, cette situation, n'a pas été choisie par les intéressé.e.s. Elle leur est imposée, souvent après une longue absence (*lire notre analyse p. 2*). Puis là, tout s'enchaîne ! Elles ou ils ne sont plus attendu.e.s et surtout il n'y a plus d'ETP sur lesquels les adosser. Et de devenir des errant.e.s des services, des agent.e.s furtif.ives. À qui on retire progressivement, et dans le plus grand silence, les droits statutaires et réglementaires : suppression d'une partie plus ou moins importantes des primes, de leurs jours d'ARTT, entretiens professionnels, promotion... Pourtant, les sans-affectations ne demandent qu'à travailler (*lire leurs témoignages p. 3 et 4*) et à retrouver un emploi permanent. Cette histoire peut arriver à n'importe quel agent.e, quel que soit son parcours professionnel ou son statut. Personne n'est à l'abri... Cerise sur le gâteau, le risque de ne rien retrouver de stable et de permanent croît avec l'âge.

Sans affectation : de la précarisation à l'oubli !

La situation des agent.e.s sans affectation (que l'administration appelle pudiquement « agent.e.s en recherche d'affectation », ce qui est une manière détournée de nier le problème et de faire reposer la responsabilité de leur sort sur les agent.e.s alors qu'elles ou ils en sont les principales victimes) touche indifféremment les titulaires et les CDI. Ces agent.e.s sont affecté.e.s pour ordre en administration centrale et se retrouvent dans une situation qui leur est imposée. Leur tort : être revenus dans le giron de nos ministères après une mobilité (mouvement dans lequel on nous demande de nous inscrire en permanence pour prouver notre performance), après une disponibilité pour élever un enfant ou s'occuper d'un ascendant, après un congé maladie de longue durée, ou bien encore suite à une réorganisation de service.

En 2014, 129 agent.e.s étaient sans-affectation (en hausse de 4 % par rapport à 2013). Ce nombre a diminué en 2015 puisqu'il ne représente plus que 105 agent.e.s. Toutefois, attention aux statistiques, certain.e.s sans-affectations n'entrent plus dans les chiffres car elles-ils ont travaillé quelques semaines dans l'année... De plus, on note que cette baisse diffère d'une catégorie à l'autre. En effet, si elle est en baisse pour les catégories A et A+, elle ne l'est pas pour les catégories B et C. Enfin, le bilan social 2015 montre que la tranche d'âge des « 55-59 ans » n'a pas baissé entre 2014 et 2015 et représente 1/3 des agent.e.s sans affectation. Si on y ajoute la tranche d'âge des + de 60 ans, le nombre de sans affectation de plus de 55 représente plus de la moitié des effectifs !

Perte des primes et des RTT

Le cas des agent.e.s sans affectation est devenu très préoccupant. Il a tendance à devenir massif (des centaines de nos collègues sont privés d'emplois permanents) ; cette privation d'emplois permanents a tendance à se pérenniser (parmi ces agent.e.s, bon nombre se retrouve en marge des services pendant plusieurs années). On assiste à une véritable précarisation professionnelle (ces agent.e.s passent de missions de quelques mois dans un service à une autre mission de la même durée avec une période d'inactivité plus ou moins longue entre les deux). Enfin, ces agent.e.s sont privé.e.s de leurs rémunérations accessoires et d'une partie de leurs droits à RTT.

Ce cas est devenu un véritable déni de droit validé par l'administration alors même que la justice administrative a reconnu l'illégalité d'une telle situation. La lutte contre cette situation est inscrite dans la liste des projets d'actions du SMAST CGT. La CGT a en particulier demandé des formations pour les agent.e.s sans affectation et notamment bureautiques. Ces formations permettent une remise à niveau. Leur carrière professionnelle en dépend encore plus que pour ceux qui sont affectés dans un service. Elle a rappelé que les agent.e.s sans affectations doivent, peut-être davantage que leurs collègues en poste, pouvoir bénéficier de formations qualifiantes afin de sortir de l'ornière dans laquelle ils et elles sont depuis trop longtemps. La DRH nous a répondu que le bureau de la formation se mettait en lien avec la mission des parcours professionnels, qui gèrent ces sans affectations. On attend toujours...



Des situations extrêmement douloureuses

Autre problème : les agent.e.s de retour de longue absence (détachement, disponibilités, longue maladie...) ont bien souvent des difficultés à retrouver un poste. Plusieurs raisons à cela : la durée très longue de leur absence peut parfois leur avoir fait perdre tout contact avec le monde du travail, le trou dans leur CV n'incite pas les supérieurs à les recruter, du fait du manque de personnel dans les services ils se voient toujours préférer des agent.e.s au parcours sans à-coups... Le bureau de l'accompagnement des carrières leur fournit une aide en termes de formations, de soutien moral mais n'a pas les moyens d'aller au-delà puisqu'il ne peut imposer à une direction le recrutement d'un.e agent.e. En 2012, 79 sans-affectations étaient recensé.e.s, ne retrouvant un poste, en moyenne qu'au bout de 11 mois. La situation est extrêmement douloureuse pour les agent.e.s concerné.e.s.

Nous demandons que la DRH renforce son rôle dans l'aide aux agent.e.s sans affectation. La mise en place d'une bourse des emplois de l'administration centrale est insuffisante. Elle doit fixer des règles d'embauche aux directions en faisant respecter les règles d'emploi prioritaire des agent.e.s exclu.e.s des services du fait des restructurations.

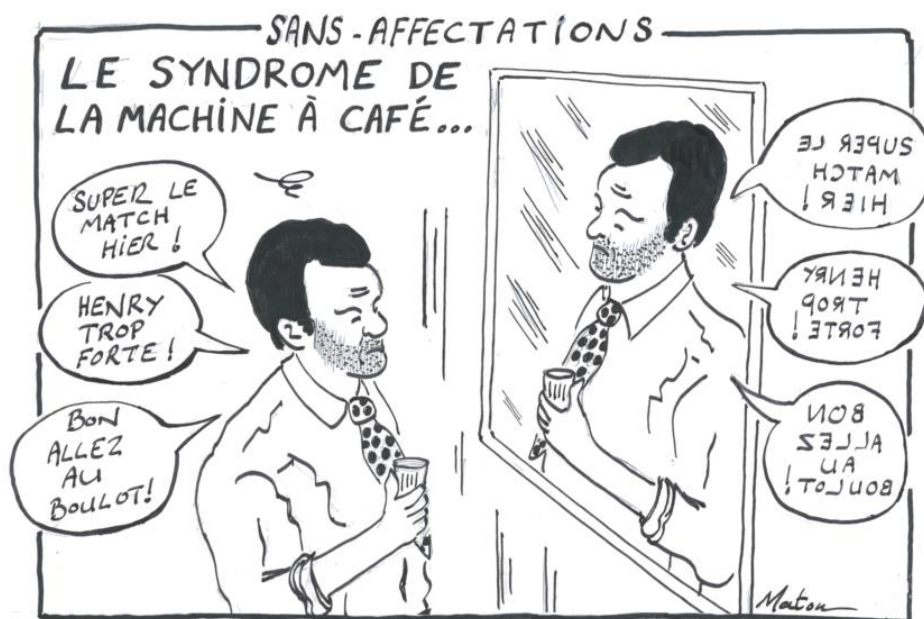
Les « sans-affectations » témoignent

La CGT a recueilli les témoignages de quatre « sans-affectations », après avoir anonymisé l'ensemble et un peu brouillé les pistes (sexe, corps, grade, etc.), nous en publions les extraits les plus significatifs.

« La DRH m'a oublié »...

« J'ai 61 ans et je suis adjoint technique principal 2^e classe. Je suis sans affectation, depuis un an, depuis la fin de mon détachement dans les services du Premier ministre. Je n'ai pas été réintégré à Duquesne. Le service où je travaillais auparavant m'a remis à la disposition de la DRH. De plus, une société de prestation assure maintenant le travail que je faisais à Matignon. En juillet 2017, j'ai eu une mission d'un mois dans une autre direction du ministère. Elle n'a pas été renouvelée. Même si cela ne correspondait pas à mon métier, je me suis senti obligé de l'accepter, pour montrer ma bonne volonté à retrouver un poste. On me dit que je pourrais avoir une mission en septembre... »

« Pendant six mois, suite à la fin de mon détachement, la DRH m'a « oublié ». Puis, j'ai été convoqué. Maintenant, j'ai un planning. Chaque semaine, je dois me présenter à la DRH. On me met devant un ordinateur sur lequel je peux accéder à la BIEP. Et on me dit de chercher un poste. Mais, je n'ai accès ni à la messagerie professionnelle, ni à PACO (intranet). Je ne suis pas suivi par la médecine de prévention. Je n'ai plus d'évolution de carrière. J'ai un IFSE, mais de moins 200 euros par rapport à celui que j'avais avant mon détachement. Je n'ai pas eu de CIA en 2016 et en 2017. J'ai l'impression d'être inutile, d'être ostracisé. C'est comme si j'étais devenu un intérimaire à 60 ans. Je me sens mis de côté, mais je garde le moral. Dans le service où j'ai effectué la mission d'un mois, les agent.e.s étaient étonné.e.s de cette situation. »



Un profond sentiment d'isolement

« J'ai 50 ans, secrétaire administrative, 30 d'administration, j'ai toujours eu une bonne notation. Un beau jour, pépin de santé suivi d'un arrêt de longue maladie. A mon retour, aucune proposition de poste ! Je suis restée six mois sans affectation. Durant ce temps, obligation de justifier ma valeur professionnelle. Puis, enchaînement des missions pour combler les besoins de l'Administration de manière provisoire.

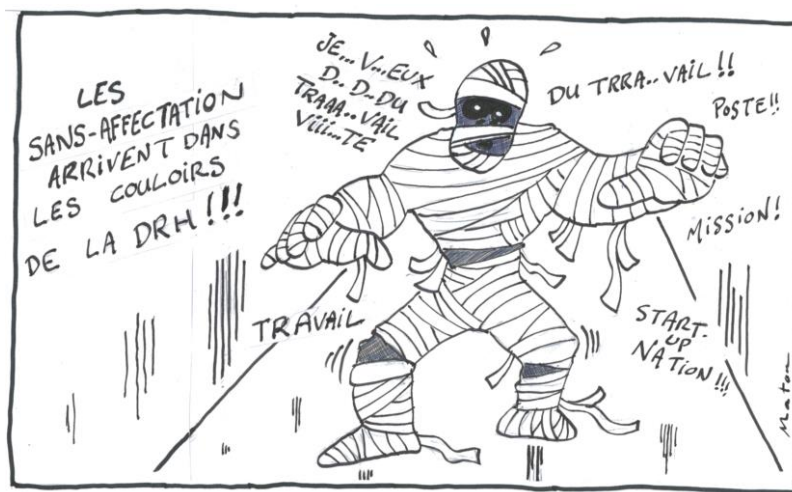
Sur le plan du moral, on ressent vraiment un profond sentiment d'isolement. Vous n'existez que pour une poignée de personnes ! Sans poste, vous n'êtes plus légitime. Vous n'avez plus la sensation d'être « fréquentable ». La vexation vous envahit en permanence, celle notamment d'avoir à vous justifier, malgré votre parcours professionnel. Pour les agents sans-affectation, c'est l'expérience de la désespérance. Elle vous envahit progressivement et devient totale au bout d'un certain temps. Si vous n'avez pas le caractère nécessaire pour tenir bon, cette désespérance finit par vous casser... »

L'espoir d'un appel...

« J'ai plus de 50 ans, je suis secrétaire administratif. De retour de détachement aucun poste vacant ne m'a été proposé. Lors de la fusion des directions support, priorité a été donnée aux agent.e.s dont les postes avaient été supprimés ou les fonctions réduites, de ce fait aucune possibilité pour moi. Six missions m'ont été proposées dans la même direction sans pour autant parvenir à obtenir un poste définitif. N'ayant pas accès à l'intranet j'ai obligation de venir régulièrement à la mission des parcours professionnels (MPP) pour accéder à PACO et consulter les fiches de poste. Les RTT m'ont été supprimées après 2015. »

« Pour la première fois, en 2016, alors que j'étais en mission, j'ai eu une prime de fin d'année (aujourd'hui CIA). Le bureau MPP m'a aidé à me préparer aux éventuels entretiens. Par leur intermédiaire, j'ai pu effectuer des formations bureautiques et comptables pour un maintien à niveau. Malheureusement bien souvent, mise à part la bureautique, les formations sont inadaptées et insuffisantes pour une éventuelle reconversion. Il faut savoir aussi que lorsque des agents sont sur des missions longues elles n'aboutissent que très rarement à un protocole qui, il y a deux ou trois ans, était mis en place automatiquement après 12 mois de mission. »

« J'ai le ressenti de n'appartenir à aucune classe sociale (actifs, retraités, chômeurs...), ce sentiment d'inutilité est accentué avec les 10 ou 15 années qui me restent à effectuer avant la retraite. Heureusement je retrouve mon équilibre au sein de ma vie personnelle. Lorsque je suis à mon domicile je consulte régulièrement mon téléphone portable dans l'espoir de recevoir un appel du bureau MPP pour un entretien ou une proposition de poste. Afin de conserver un lien avec le ministère, une fois par semaine, je vais au CRDM et à la salle de sports. Cette démarche m'est essentielle. Les sans-affectations seraient-ils les grands oubliés du ministère. »



Puni d'avoir été malade !

« Adjoint administratif j'ai plus de 50 ans. Après un congé de longue maladie, puis de longue durée, j'ai constaté à mon retour que mon poste avait été attribué à une autre collègue. La seule explication qui m'a été donnée : « il fallait bien s'organiser pendant votre absence ». Cette situation n'a fait qu'endommager ma santé déjà fragile, je suis retombée malade. Alors, on m'a placé « sans-affectation », ce qui m'a été notifié extrêmement rapidement ! »

« Finalement une mission m'a été proposée, avec de nouvelles fonctions me convenant parfaitement. J'ai eu une formation adéquate, ma hiérarchie était satisfaite. Au bout d'une année, un protocole avait été envisagé par la cheffe de bureau. Malgré les promesses, il n'a pas vu le jour. J'ai dû terminer ma mission et me suis retrouvé à nouveau sans affectation. Une deuxième mission m'a été attribuée, mais a été interrompue au bout de deux semaines, car je n'avais rien à faire, pas d'ordinateur, aucun bureau d'attribué... C'était très difficile à vivre, je n'existais pas, je ne suis pas parvenue à supporter la situation. »

« L'administration doit arrêter de nous considérer comme des intérimaires. Actuellement, je recherche un poste, mais j'accepterais malgré tout une mission, pour aboutir à un poste, je l'espère. Lorsque l'on se retrouve dans cette situation, on a l'impression d'être rejeté de l'administration, et d'être puni d'avoir été malade. C'est difficile de l'accepter et de ne pas tomber en dépression. La DRH ne m'avait pas prévenue que je ne retrouverai pas mon poste après mon CLD, c'est inacceptable, malheureusement la maladie peut atteindre tout le monde. »

Pour contacter la CGT au ministère

syndicat-cgt-adm-centrale@sante.gouv.fr

cgt.centrale@travail.gouv.fr

Duquesne

RDC aile Lowendal - Tél. : 01 40 56 50 19 - 72 46 - 45 46

Montparnasse :

Pièce 3247 S (le jeudi après-midi sur RV) Tél. : 01 40 56 45 46 – 01 53 86 10 13

Mirabeau

Pièce 1020 - Tél. : 01 44 38 34 64